

Bon de souscription à retourner (voir au dos) à l'adresse suivante :

Fondation du Patrimoine
62 rue de Metz
54000 NANCY

Ou

vous pouvez faire votre don, en ligne (paiement sécurisé). Pour cela, rendez-vous sur le site internet de la Fondation, région Lorraine :

lorraine.fondation-patrimoine.org



Commune d'Uxegney



Association pour la Restauration
du Fort d'Uxegney
et de la Place d'Épinal
Association Loi 1901



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la **Fondation du Patrimoine** est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du **patrimoine non protégé par l'État**.

1. Son organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2. Ses moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

La **subvention** : la Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62, rue de Metz
54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

e-mail : lorraine@fondation-patrimoine.org

Site web : www.fondation-patrimoine.org

Photos © ARFUPE



Commune d'Uxegney



Association pour la Restauration
du Fort d'Uxegney
et de la Place d'Épinal
Association Loi 1901

APPEL AU MÉCÉNAT POPULAIRE



Reconstruction d'un bâtiment sur le site du fort d'Uxegney

Association pour la Restauration du Fort d'Uxegney et de la Place d'Épinal (ARFUPE)

Département des Vosges - Région Lorraine

Reconstruction d'un bâtiment sur le site du fort d'Uxegney

Association pour la Restauration du Fort d'Uxegney et de la Place d'Épinal (ARFUPE)



Édifié entre 1882 et 1884, le fort d'Uxegney était un élément important de la Place d'Épinal, laquelle servait de point d'appui au système fortifié mis en place, après 1870, de Belfort à Épinal et de Toul à Verdun, par le Général Séré de Rivières.

Étrangement, l'ouvrage a traversé les deux conflits mondiaux sans subir de dommages, et il demeure l'un des très rares exemples de fort "Séré de Rivières" modernisé avant 1914, resté intact. De par sa construction (en maçonnerie à l'origine) et ses modernisations successives, il présente un raccourci archéologique saisissant de quarante ans de fortification moderne.

Débarrassé de la végétation qui le recouvrait, et en cours de restauration, il est aujourd'hui rendu accessible aux visiteurs par une association de bénévoles, l'ARFUPE. Son exceptionnel état de conservation a justifié l'inscription du site à l'Inventaire des Monuments Historiques, ainsi que sa batterie d'artillerie annexe M35 et l'intégralité du fort de Bois-l'Abbé.

Soucieuse de la sauvegarde de ce patrimoine d'exception, l'ARFUPE a décidé de reconstruire un bâtiment ayant existé jusqu'à la première guerre mondiale, sur son emplacement d'origine, et selon les méthodes traditionnelles, à l'aide de matériaux similaires à ceux utilisés lors de sa construction initiale, au début du siècle dernier.

Le bâtiment en question fut utilisé pour le stockage des divers matériaux constitutifs des renforcements dans l'attente de leur mise en place. Aujourd'hui, seules restent les fondations, une partie de la dalle et les plots en béton d'appui de la charpente. Les superstructures du bâtiment ainsi que le muret de protection côté route ont disparu.

Malgré les subventions obtenues par ses partenaires financiers, le montant résiduel reste trop important pour le budget de l'association. L'ARFUPE a donc décidé de solliciter la Fondation du Patrimoine de Lorraine pour la soutenir et l'aider dans ce projet d'ampleur.

Aujourd'hui, l'ARFUPE compte sur votre générosité et votre soutien financier pour mener à bien ce projet et redonner vie à ce bâtiment !

BON DE SOUSCRIPTION

□ Oui, je fais un don pour aider à la reconstruction d'un bâtiment sur le site du fort d'Uxegney (Chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Fort d'Uxegney ») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de l'ARFUPE pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est deeuros et je bénéficie d'une économie d'impôts.

- Pour les particuliers, votre don est déductible :
 - de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt
- QU de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)
- Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

- Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.
 - Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.
- Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

- De l'impôt sur le revenu
- De l'impôt sur la fortune
- De l'impôt sur les sociétés

NOM OU SOCIÉTÉ.....

ADRESSE.....

Code Postal.....VILLE

MAIL.....@.....

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du Patrimoine - Délégation Régionale Lorraine

62 rue de Metz—54000 NANCY—Tél./Fax : 03.83.46.86.35

OU

Rendez-vous sur le site internet de la Fondation du Patrimoine, région Lorraine pour faire un don en ligne (paiement sécurisé) à l'adresse suivante : lorraine.fondation-patrimoine.org

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de l'ARFUPE, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune.

J'adhère à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de : (facultatif) : chèque à l'ordre de Fondation du Patrimoine

Particulier : □ à partir de 20 € (membre actif)
□ à partir de 100 € (membre bienfaiteur)
□ à partir de 500 € (mécène)

Entreprise : □ 100 € (moins de 50 salariés)
□ 300 € (de 50 à 99 salariés)
□ 500 € (de 100 à 249 salariés)
□ 1 000 € (de 250 salariés et plus)

Association : tarif à partir de 46 €

